SNPSP

Syndicat National des Praticiens de Santé Publique

النقـــابة الوطنيــة لممــارسي الصحــة العموميــة

Siège : 19 Bvd Victor Hugo. Alger
Web: www.snpspdz.hautetfort.com

Agrément N° 37 RE du 15 mai 1991
Email: snpsp_sg@hotmail.fr

Résolutions du 8ème congrès du SNPSP

ZERALDA les 16 et 17 mars 2022

Au terme des travaux du huitième congrès du syndicat national des praticiens de la santé publique, dédié à l'honneur et la mémoire du défunt Dr AZIZ DEBBIH GUELLAB ancien cadre du SNPSP et président du bureau de wilaya de Oumbouaghi, ont été adoptées les résolutions suivantes ;

1. Le SNPSP réitère son engagement total dans les actions de la confédération des syndicats Algériens (CSA) pour la défense des droits des travailleurs algériens et rappelle ses positions de principe pour la défense des libertés syndicales ;
2. Le SNPSP continuera sur la voie du renforcement et de la consolidation de l'unité d'action dans le cadre de l'intersyndicale autonome de la santé dont l'objectif majeur est la création d'une fédération des syndicats de la santé ;
3. Le SNPSP réitère sa position, déjà exprimée, par rapport à la refonte du système national de la santé, et des reformes en cours de la sécurité sociale.

4. Le SNPSP réaffirme l'intérêt de la revalorisation du praticien de santé publique à travers l'adoption officiellement de la spécialité en médecine générale (médecin de famille) ;
5. Le SNPSP appelle à l'amendement du décret exécutif 92-276 du 06 juillet 1992 portant code de déontologie médicale pour en assurer une conformité avec la nouvelle loi santé ;

6. **Le SNPSP dénonce l'immense retard accusé par le ministère de la santé dans la prise en charge des revendications socioprofessionnelles essentielles des praticiens de la santé publique dont la classification des doctorats en médecine dentaire et en pharmacie**, La plate forme nationale des revendications a été enrichie et adoptée comme suit :

- Le conseil national appelle Mr le ministre de la santé à la reprise du dialogue et des négociations pour la prise en charge du dossier de l'amendement du statut des praticiens généralistes et spécialistes de santé publique et son corollaire le régime indemnitaire et demande la réactivation dans les plus brefs délais du comité ad hoc MSPRH/SNPSP installé à cet effet,
- L'amélioration des conditions de travail et la mise en place des plateaux technique nécessairement normalisés,
- L'arrêt des ouvertures anarchiques et populistes des structures de santé et des points de garde médicale et appelle au respect de l'avis des conseils médicaux pour ce genre de décision,
- L'implication effective de toutes les instances concernées par la protection des professionnels de santé contre toutes les formes de violence qui pourrait les menacer sur les lieux du travail et durant l'exercice de leurs fonctions,

- Le droit à l'indemnisation pour les praticiens de la santé publique réquisitionnés pour assurer la couverture médicale lors des examens scolaires de fin d'année, des échéances électorales et des manifestations sportives ou culturelles,
- La levée de l'injustice qui persiste dans l'octroie de la prime de zone pour les wilayas du sud et de l'intérieur du pays, une prime qui doit être calculée sur le nouveau salaire de base et versée avec effet rétroactif, l'indemnité spécifique du poste et la bonification retraite.
- L'élargissement de la prime de zone aux praticiens médicaux généralistes exerçant dans les régions enclavées au nord et dans les régions des hauts plateaux,
- L'intégration du SNPSP dans les commissions d'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi sanitaire,
- La reconnaissance du certificat d'étude spécialisée en sciences médicales (CES) par l'application des dispositions prévues dans le décret exécutif 97-291 du 27 07 1997. Le SNPSP considère l'urgence de la refonte des cursus universitaires de médecine avec l'institutionnalisation de la formation médicale continue,
- L'intégration du SNPSP dans la commission nationale d'affectation et de recours dans le cadre du service civil,
- L'assainissement de la situation financière de la prime Covid 19 et son octroit au profit des praticiens médicaux relevant du secteur de l'enseignement supérieur et des autres secteur de la fonction publique.
- La reconnaissance de la maladie Covid 19 et le syndrome « Burn-out » comme maladies professionnelles,
- la mise en place de la bonification Retraite pour les praticiens mobilisés dans le cadre de la pandémie Covid 19,
- Concrétisation de la convention SNPSP – Mutuelle des travailleurs de la santé pour permettre un complément retraite et une prise en charge à 100% des frais liés aux dépenses de soins,
- Le droit aux praticiens médicaux généralistes de bénéficier de logements d'astreinte / de fonction dans le cadre des quotas affectés au secteur de la santé et cela en appui à la politique de l'état qui se fixe comme priorité une orientation vers la santé de proximité.

7. Création d'une fonction publique propre au secteur de la santé publique pour répondre à la nature et aux spécificités des activités du secteur et assurer les conditions d'un parcours professionnel valorisant et motivant pour l'exercice dans le secteur public de la santé.
8. Conformément à la position officielle du peuple et de l'Etat algérien et dans le respect des principes de l'organisation, le 8ème congrès du SNPSP réitère sa position **« de solidarité agissante avec le peuple palestinien et de soutien à toutes les causes humanitaires justes dans le monde ».**
9. Le SNPSP appelle à l'élargissement des relations et de la coopération syndicale au niveau national et international dans le cadre des objectifs définis par les statuts de l'organisation, les résolutions du 8ème congrès et conformément à la réglementation algérienne en vigueur.
10. Le 8ème congrès du SNPSP apporte son total soutien à la protestation légitime des praticiens engagés dans le cadre des actions de la CSA pour la région sud, mais aussi dans les wilayas de Skikda, de Khenchela, de Medea, de Tlemcen …
    et dénonce énergiquement toutes les formes d'entrave au libre exercice syndical et au droit de grève et appelle les autorités publiques à la préservation du dialogue et à la négociation avec les véritables représentants des travailleurs sur les dossiers du monde du travail.

Zeralda le 17 mars 2022

Dr. Lyes MERABET

المكتب الوطني
Le Président / الرئيس
Le Bureau National